



Aidez-moi s'il-vous plaît! "visa long séjour"

Par **sylvie67800**, le **10/03/2011** à **11:44**

Bonjour,

Tout d'abord je remercie tous ceux qui pourront me répondre

J'ai déjà posée cette question sur quelques forum, mais je suis restée sans réponse...
je vous raconte donc mon histoire en espérant que vous pourrez m'aidez

Merci d'avance !

Donc,

J'ai la nationalité française,

Je me suis mariée en Turquie, j'ai passé mes 3 rendez vous à l'ambassade de France à Ankara au 3 ème rendez vous on nous a dit qu'il faut faire une demande de visa long séjour pour mon conjoint et qu'il devait suivre des cours de français.

Il est allé en cours de français à obtenu son diplôme qu'il a donné a l'ambassade.
On lui a dit qu'il sera appelé prochainement pour venir retirer son visa.

Mais le problème c'est que la semaine d'après mon mari apprend par un des ses ami que toute les personnes qui étaient avec lui en cours de français ont été appelés le même jour et ont tous retirer leur visa (sauf nous qui n'avons pas été appelés).

J'ai essayer d'appelée l'ambassade, ils m'ont donné le numéro du "service visa", mais je peut passer toute ma journée à appelée, ils ne répondent pas...

Donc je voulait savoir comment cela se passe.

Qui donne le visa? Est-ce la France/mairie de quartier qui renvoie un document pour

confirmer le visa ?

Si le visa est refusé somme nous appelés?

Y'a t-il déjà eu des personnes dans mon cas?

Si vous savez quelque chose, pourriez-vous le partager avec moi s'il vous plaît ?

J'en ai vraiment marre; je n'en peut plus... ;(

Merci pour avoir pris le temps de me lire, J'attends impatiemment vos réponses à bientôt

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **14:40**

arrêtez de croire les rumeurs, la demande de votre conjoint suit son cours

Par **sylvie67800**, le **12/03/2011** à **14:23**

Merci beaucoup pour votre réponse!

Je me suis aperçut que les visas étaient refusés au conjoint des Français en cas de fraude!

Or, avant que mon mari et moi ne nous connaissons et nous nous marions, mon mari avait essayer de passer la frontière de la Roumanie d'où il avait été arrêté.

Je me demandait si cela pouvait poser un problème au niveau du visa?

Mon mari et moi sont très sérieux. Nous nous aimons vraiment, et voulons avoir une vie de famille normale!

Si ils nous refusent le visa pour cette cause, comment faudrait-il procéder?

Pourrait-on s'y opposer?

Peut-on leur apporter des preuves (comme la vidéo de notre fiançailles, nos bagues, ou nos photos que nous avons pris ensembles, ...)

Je suis vraiment très angoissée, j'espère qu'il ne vont pas nous refusés le visa pour cause de fraude.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire,...

A bientôt j'espère...

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **14:29**

Vous vous êtes marié avec la capacité à mariage ?

Le mariage a été transcrit ?

Par **sylvie67800**, le **12/03/2011** à **17:53**

Merci de nouveau à toi mimi943 !

Donc,

Nous sommes allés à l'ambassade de France à Ankara.

Ils nous ont donnés un autre rendez-vous après avoir reçu le certificat de non-opposition au mariage de la part de la mairie mon quartier.

Nous nous sommes mariés en Turquie, on à eu notre livret de famille turc, puis au prochain rendez-vous à l'ambassade, ils nous ont délivrés le livret de mariage français avec les actes de mariages...

Merci encore, à bientôt...